



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2017 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul LERNOUT, Sébastien SERVY, Patrick DAVID, Catherine JAHANNOT, Jeanne MORANVAL-VINCENT, Jérémy PAPILLOT, Cédric GIRARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Tony PLASSARD
Nathalie GUENEAU (pouvoir donné à Jeanne MORANVAL-VINCENT)
Jean-Paul GUYOT (pouvoir donné à Suzanne D'ALESSIO)

Absent(e)s : Anne-Laure MERLIN, Jocelyne THOMAS

Secrétaire de séance : Jean-Paul LERNOUT

Le précédent compte rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1) **Délibération Création d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à vocation médico-sociale**

Le Conseil Municipal approuve la création d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à vocation médico-sociale, issu de la Fusion administrative et juridique des deux entités juridiques actuelles, sous le statut d'Établissement Public Intercommunal.

Le Conseil Municipal approuve la composition du nouveau Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur le Maire et le 2^{ème} Adjoint Monsieur Jean-Paul GUYOT, en qualité de représentants de la commune de Saint-Ambreuil au Conseil d'Administration du nouvel établissement.

Le Conseil Municipal accorde la présidence du Conseil d'Administration aux Maires de Sennecey-le-Grand et de Saint-Ambreuil, sous réserve d'une présidence tournante d'une fréquence de 3 ans.

Le Conseil Municipal approuve l'implantation du siège social du nouvel établissement sur la commune de Sennecey-le-Grand.

Le Conseil Municipal approuve la dénomination suivante pour le nouvel établissement : EHPAD Intercommunal Sennecey-Le-Grand / Saint-Ambreuil, mais les deux établissements gardent leur nom respectif.

Le Conseil Municipal approuve la date de fusion au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal autorise la Directrice à procéder aux formalités conduisant à la fusion des deux établissements pour le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité D'APPROUVER la création de l'EHPAD Intercommunal Sennecey-Le-Grand / Saint-Ambreuil.

2) Délibération Travaux supplémentaires salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux travaux de la salle polyvalente et autorise le Maire à intégrer ceux-ci au marché existant.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

DÉCIDE d'approuver l'intégration des nouveaux travaux de la salle polyvalente au marché en cours.

3) Délibération autorisation du Maire à la signature d'une convention entre la Commune et la Communauté de Communes concernant des formations habilitation électriques

Le Code du Travail confère à tout employeur une obligation de résultat en matière de sécurité au travail. Concernant la sécurité électrique, celui-ci est tenu entre autres, de former son personnel en vue de prévenir les risques d'accident.

La Communauté de Commune organise avec la CCI des formations habilitations électriques BS BE. Elle prendra en charge les coûts de formation qu'elle répercutera ensuite sur chaque commune.

La convention permet de définir les modalités et la tarification de la formation « habilitation électrique », portée par la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

AUTORISE LE MAIRE à signer la convention établie entre la Commune de Saint-Ambreuil et la Communauté de Commune Entre Saône et Grosne.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes formulés par la Direction de l'Hôpital de Chalon-sur-Saône, concernant l'absence de service de coronarographie. La commune de Saint-Ambreuil souhaite s'associer à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne qui est entrée dans le débat d'obtenir ce service pour l'hôpital de Chalon-sur Saône.
- b) Haut débit La Ferté : La commune a demandé au Conseil Départemental d'inscrire La Ferté dans le programme de la fibre optique concernant la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, ce qui lui permettrait d'en bénéficier avant Saint-Ambreuil qui est inscrit en zone AMI avec le Grand Chalon. Nous sommes en attente de réponse du Grand Chalon, qui doit donner son autorisation.
- c) Le Maire informe que Gaz de France devrait installer sur la toiture de la mairie le matériel nécessaire au relevé des compteurs de gaz.

INFORMATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- d) Le Maire informe que les compétences du bassin de la Grosne sont transférées au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne. La décision des Communautés de Communes concernées est de ne faire qu'un seul syndicat pour tout le bassin versant de la Grosne. Si tel était le cas, il y aurait six délégués pour la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

- e) Depuis janvier 2017 les zones d'activités deviennent compétence des Communautés de Communes. Par voie de conséquence, la Zone de Sennecey-Le-Grand appelée « La Goutte » a été rachetée par la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne et s'appellera « Écho Parc ». Cette zone d'activité est basée sur un projet économique, dynamique et novateur.
- f) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est lancé. Il faudra attendre trois ou quatre ans pour qu'il soit opérationnel. Monsieur le Maire en profite pour rappeler que le décret qui a annulé notre PLU a été à son tour annulé par décision du Conseil d'État : lecture du 5 mai 2017. Cependant il est malheureusement impossible de récupérer l'utilisation de notre PLU.
- g) Espace Enfance Jeunesse de Sennecey-Le-Grand : La fréquentation du centre a pratiquement doublé depuis que la Communauté de Communes a pris la gestion directe de ce centre, et les retours sont très positifs.
Avec la semaine d'école de quatre jours, il fallait se poser la question de l'ouverture du centre le mercredi matin. C'est la décision qui a été prise, et dès la rentrée scolaire, les parents pourront inscrire leurs enfants à l'Espace Enfance Jeunesse le mercredi toute la journée (ou en demi-journée, selon leurs besoins).

La séance est levée à 20 h 30.

INFORMATIONS AUX HABITANTS :

La Mairie sera fermée le lundi 14 août ainsi que la semaine 34 : du 21 au 25 août.

***Mise en vente du frigo de la salle polyvalente : mise à prix 300 €
Vous pouvez faire une offre en mairie avant le 31 août prochain.***

RAPPEL

Les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2017***
- façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2018***

Affouages : la date limite d'inscription en mairie est fixée au 20 octobre 2017 à 17 heures

